

## NOTE D'INFORMATION

---

### I. APERÇU

1. Il est prévu dans le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) qu'un Forum mondial sur les réfugiés sera périodiquement convoqué au niveau ministériel pour que tous les États membres des Nations Unies et les parties prenantes concernées annoncent des engagements concrets et des contributions pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial, et examinent les possibilités, les défis et les moyens d'un meilleur partage de la charge et des responsabilités. Le premier Forum mondial sur les réfugiés de 2019 sera consacré à la réception des [engagements formels et des contributions](#), ainsi qu'à la présentation des principales réalisations et des [bonnes pratiques](#).

2. Le Forum sera conjointement organisé par le Conseil fédéral de la Confédération suisse et le Haut Commissaire pour les réfugiés. Il sera co-convoqué par le Costa Rica, l'Éthiopie, l'Allemagne, le Pakistan et la Turquie au niveau de Chef d'État/de gouvernement. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sera présent à la séance plénière d'ouverture.

3. Le programme provisoire, les [ressources](#) et d'autres informations sont disponibles sur le site Internet du Forum à <https://www.unhcr.org/fr/forum-mondial-sur-les-refugies.html>. Veuillez consulter régulièrement ce site pour les mises à jour.

#### Lieu et format

4. Le premier Forum mondial sur les réfugiés se tiendra les 17 et 18 décembre 2019 au Palais des Nations à Genève en Suisse. En préparation de ce Forum, auront lieu le lundi 16 décembre des sessions *spotlight* et d'autres événements. Le Forum comprendra des sessions plénières et des dialogues de haut niveau visant à mobiliser des actions pour l'atteinte des objectifs du [Pacte mondial sur les réfugiés](#) consistant à apporter un réel changement dans la vie des réfugiés et des pays et communautés d'accueil. Veuillez consulter régulièrement le site Internet du Forum pour des mises à jour sur le [programme et les informations d'ordre pratique](#).

### II. PARTICIPATION ET ENREGISTREMENT

5. La participation au Forum se fait uniquement sur invitation. Les personnes invitées doivent confirmer leur participation au Forum, au plus tard le vendredi 6 décembre 2019.

#### États, organisations intergouvernementales, institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies

6. Il est demandé aux États, aux organisations intergouvernementales, aux institutions spécialisées et à d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'au CICR, à la FICR, à l'UIP et à l'Ordre souverain de Malte de bien vouloir confirmer leur participation au Forum par note verbale ou lettre d'accréditation. La note verbale ou lettre d'accréditation, portant dans l'ordre hiérarchique les nom et titre de tous les membres de la délégation, avec indication du chef de délégation, doit être envoyée à [hqgovern@unhcr.org](mailto:hqgovern@unhcr.org).

7. Les membres dument accrédités des délégations, à l'exception des stagiaires, pourront utiliser leur badge d'identification délivré par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) pour entrer au Palais des Nations.

8. Les membres de délégation non titulaires d'un badge d'identification de l'ONUG, y compris les personnes titulaires d'un laissez-passer de l'ONU, ainsi que les stagiaires, doivent se faire enregistrer dans le système *Indico* de l'ONUG (voir les instructions ci-dessous).

## **Organisations non gouvernementales (ONG) et autres participants**

9. Les ONG et les autres participants (y compris les représentants du monde universitaire, des villes, des organisations confessionnelles, du secteur privé et des réfugiés), ayant reçu une invitation formelle à prendre part au Forum, doivent envoyer une lettre d'accréditation avec en-tête officiel à [partnership@unhcr.org](mailto:partnership@unhcr.org). Pour les personnes prenant part au Forum à titre individuel, comme les représentants de réfugiés, une confirmation écrite, avec copie de la lettre d'invitation signée, portant leur nom, doit être envoyée à [partnership@unhcr.org](mailto:partnership@unhcr.org).

10. Ces participants, y compris les ONG, qu'ils soient titulaires ou non de badges d'identification de l'ONUG, doivent aussi s'inscrire en ligne dans le système *Indico* (voir les instructions ci-dessous). S'agissant des ONG, un badge distinct pour l'événement sera délivré.

### **Instructions pour l'enregistrement dans le système *Indico***

11. Au cas où vous auriez besoin de vous faire enregistrer dans le système *Indico* (voir les paragraphes 7 à 10 ci-dessus), bien vouloir suivre le lien <http://reg.unog.ch/e/grf>. Un formulaire d'enregistrement doit être rempli pour chaque participant. La même adresse email ne peut être utilisée pour plusieurs participants. Pour des raisons de compatibilité avec le système, veuillez utiliser le navigateur Firefox ou Chrome pour s'enregistrer dans *Indico*.

12. Il est conseillé aux participants de remplir le formulaire d'enregistrement en suivant attentivement les instructions, car les détails fournis seront utilisés par l'ONUG pour autoriser l'établissement des badges d'identification. Le HCR a été averti que le fait de ne pas le remplir comme il se doit peut retarder le retrait du badge et l'accès au Palais des Nations.

13. Veuillez noter qu'une copie de la note verbale ou de la lettre d'accréditation présentée au HCR doit être jointe au formulaire d'enregistrement dans *Indico*. Pour ceux qui participent au Forum à titre personnel, une copie de la lettre d'invitation signée, portant le nom du participant, peut être utilisée à cet effet. Une [photo numérique de type passeport sur fond blanc](#) devra aussi être jointe au formulaire d'enregistrement.

14. Une fois le formulaire rempli, un code QR sera envoyé au délégué. Pour recevoir un badge d'accès, il présentera ce code ainsi qu'une pièce d'identité au Groupe d'identification à la porte de Pregny du Palais des Nations.

### **Retrait des badges au Groupe des cartes d'identité de l'ONUG**

15. Les badges peuvent être retirés le vendredi 13 décembre 2019, de 7 h 30 à 18 h 30 au Groupe des cartes d'identité de l'ONUG (porte de Pregny), situé à Avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève (Suisse). Pour toute question, veuillez appeler au numéro +41 (0)22 917 50 02.

### **Assistance spéciale**

16. Les délégués ayant besoin d'assistance pour entrer dans le bâtiment, s'asseoir ou accomplir toute autre formalité sont priés de s'adresser au Secrétariat de la conférence afin d'obtenir de l'aide ([hqgovern@unhcr.org](mailto:hqgovern@unhcr.org)). Le [guide du visiteur et la carte](#) du Palais des Nations contiennent des informations sur l'accès pour les personnes handicapées.

## **III. DISPOSITION DES SIÈGES**

17. Pour l'ouverture du Forum mondial sur les réfugiés le 17 décembre 2019, la Salle des Assemblées, (y compris les balcons) sera pleine. Des arrangements sont faits pour la retransmission des débats sur Internet dans la Salle XIX, avec notamment des sièges supplémentaires. Pour la plénière, les États enregistrés disposeront de deux sièges à la table et de deux sièges derrière. Les organisations intergouvernementales, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations et entités apparentées, qui ont été enregistrées, disposeront d'un siège à la table et d'un siège derrière. Il sera attribué aux ONG et à d'autres participants un siège par organisation.

18. Pour les dialogues parallèles de haut niveau du 18 décembre, la disposition des sièges sera plus informelle et ne suivra pas nécessairement le protocole.

#### IV. TEMPS DE PAROLE

19. Il n'y aura qu'une liste des orateurs pour le débat sur le partage de la charge et des responsabilités en session plénière. Elle a été ouverte le **vendredi 15 novembre 2019**, et sera close le **mardi 10 décembre 2019**. La liste provisoire des orateurs sera publiée le **vendredi 13 décembre 2019** avant la fermeture des bureaux.

20. La demande de temps de parole se fait par courriel adressé au Secrétariat de la conférence à [hqgovern@unhcr.org](mailto:hqgovern@unhcr.org), mentionnant « Liste des orateurs » en objet et indiquant les nom, titre et rang (le cas échéant) exacts de l'orateur.

21. Le temps de parole en plénière sera limité. Il sera arrêté selon le protocole et la date de la demande. Les dialogues parallèles de haut niveau du 18 décembre, les sessions *spotlight* et un coin pour orateurs seront autant d'occasions d'exprimer les engagements pour les participants qui n'ont pas été en mesure de s'exprimer en plénière.

22. En raison du peu de temps disponible en plénière, il sera demandé aux délégations de limiter leurs interventions à trois minutes. Les délégations sont donc encouragées à être autant précises que possible dans leurs déclarations, en mettant en lumière les principaux messages et l'annonce de leurs engagements et contributions.

23. Les orateurs sur la liste commenceront à prendre la parole dans l'après-midi du 17 décembre. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de déclaration de groupe.

24. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note sur les [arrangements relatifs au temps de parole](#).

#### Interprétation

25. Pour les sessions plénières, les services d'interprétation seront fournis dans les six langues officielles des Nations Unies que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Pour les autres sessions, l'interprétation se fera, sauf indication contraire, en anglais et en français.

26. Pour que l'interprétation soit facile, il est demandé aux délégations souhaitant prononcer les déclarations qu'elles ont préparées de bien vouloir les envoyer à l'avance à [hqgovern-statements@unhcr.org](mailto:hqgovern-statements@unhcr.org), avec indication du nom de la délégation en objet. Sauf indication contraire, par écrit, de la délégation concernée, les déclarations faites en plénière seront publiées sur le site Internet du Forum.

#### V. DOCUMENTATION ET PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS

27. Les informations sur la manière de présenter les engagements et les contributions sont disponibles sur le site Internet du Forum à [engagements et contributions](#). Les contributions peuvent être présentées en ligne ou en remplissant le modèle fourni pour l'envoyer à [hqgrf@unhcr.org](mailto:hqgrf@unhcr.org). Il est conseillé aux délégations de présenter leurs engagements et contributions au plus tard en fin novembre pour qu'elles puissent être présentées au Forum. Il y aura par ailleurs une cabine pour recueillir les engagements au Forum. Les contributions tardives seront consignées dans le document final.

28. Une liste provisoire des participants sera publiée le vendredi 13 décembre 2019 à la fermeture des bureaux. Toute modification à cette liste doit être communiquée au Secrétariat de la conférence à [hqgovern@unhcr.org](mailto:hqgovern@unhcr.org), au plus tard le mercredi 18 décembre 2019 à la fermeture des bureaux. La liste finale des participants sera publiée sur le site Internet du Forum.

## **VI. ENGAGEMENT DES MÉDIAS, FACILITÉS DE PRESSE ET ACCRÉDITATION DES JOURNALISTES**

29. Les possibilités d'engagement des médias au Forum, notamment les informations sur les rencontres spontanées avec la presse, les zones VIP pour les médias sociaux et les conférences de presse, sont publiées à [Programme et informations d'ordre pratique](#).

30. Un centre de presse sera établi dans les salles VIII et IX du Palais des Nations. D'autres détails seront publiés à <https://www.unhcr.org/news-and-media>. Les sessions plénières seront retransmises en direct sur le site du Forum. Les enregistrements vidéo seront disponibles sur demande à [hqvideo@unhcr.org](mailto:hqvideo@unhcr.org).

31. Les représentants des médias déjà titulaires d'une accréditation permanente à l'ONUG auront accès au Forum. Les journalistes visiteurs auront besoin d'une accréditation du [Service d'information des Nations Unies à Genève](#). Pour ce faire, ils doivent s'enregistrer dans le système Indico en cliquant le lien suivant : <http://reg.unog.ch/e/grf> et en joignant à leur formulaire personnel d'enregistrement un certain nombre de documents obligatoires, comme la lettre de mission et une carte nationale de presse. Étant donné que le processus d'accréditation peut prendre du temps, il est fortement recommandé aux journalistes intéressés de présenter leur demande d'accréditation assez tôt, et l'idéal serait avant fin novembre.

32. Pour toute question ou demande d'assistance sur l'accréditation des médias, veuillez vous adresser au Service d'information des Nations Unies à +41 22 917 43 59 (François Richer, Assistant de presse) ou à +41 22 917 23 36 (Rhéal LeBlanc, Chef du service de presse et des relations extérieures).

33. Les sessions plénières et les dialogues de haut niveau seront diffusés sur Internet et retransmis en direct sur le site du Forum.

## **VII. AUTRES INFORMATIONS**

### **Réunions bilatérales**

34. En raison de la place limitée, aucune salle ne pourra être attribuée à titre individuel aux délégations désirant organiser des bilatérales. Toutefois, des créneaux horaires d'une durée maximale de 30 à 60 minutes pourront être sollicités par écrit à [gil@unhcr.org](mailto:gil@unhcr.org), et en gardant à l'esprit qu'il ne sera pas possible de répondre à toutes les demandes.

### **Code de conduite**

35. Le HCR s'est récemment joint aux autres organisations des Nations Unies en faveur du modèle de code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies. C'est ainsi qu'il est engagé à veiller à ce que ses réunions soient guidées par les normes éthiques et professionnelles les plus élevées. Tous les participants sont donc priés de faire preuve d'intégrité et de respect envers toutes les personnes qui prennent part à cet événement et à tout autre événement du système des Nations Unies, ou qui y sont impliquées.

### **Visas et hébergement**

36. Le HCR n'est pas responsable des arrangements pour le visa. Les participants ayant besoin d'un visa pour entrer en Suisse doivent au préalable en obtenir un avant d'entreprendre le voyage pour Genève.

37. Le HCR n'est pas en mesure de faire des arrangements pour l'hébergement. Les délégations ayant besoin d'informations sur l'hébergement peuvent consulter le site de l'Office du tourisme de Genève à <https://www.geneve.com/fr/>.

## **Avis sanitaire**

38. Les participants au Forum sont encouragés à apporter la preuve de la souscription d'une police d'assurance maladie avec couverture internationale, en prévision du cas où ils auraient besoin de soins médicaux pendant leur séjour en Suisse.

39. L'eau du robinet est potable en Suisse (sauf si un signe particulier indique le contraire). Les participants sont encouragés à apporter leurs propres bouteilles d'eau réutilisables.

## **Informations sur le lieu du Forum**

40. Veuillez consulter le [guide du visiteur et la carte du Palais des Nations](#) pour de plus amples informations sur le lieu. Une carte annotée du Palais des Nations pour le Forum mondial sur les réfugiés sera publiée en temps opportun sur le site Internet du Forum. À toutes fins utiles, le Siège du HCR est situé non loin du Palais des Nations à 94, rue de Montbrillant.

## **Transport**

41. À l'arrivée par vol à l'aéroport international de Genève, les voyageurs peuvent obtenir un ticket gratuit de transport public valable pour 80 minutes. La machine pour ces tickets est située dans la zone de récupération des bagages (avant le contrôle de douane). Ces tickets sont valables pour le train, le tram et le bus, avec certaines limitations de zone. Certains hôtels offrent également des tickets gratuits de transport public.

42. Le bus no 5 (en direction de Thônex-Vallard) va directement de l'aéroport au Palais des Nations.

43. La gare ferroviaire de l'aéroport de Genève est située au même niveau que le hall d'arrivée. Tous les trains s'arrêtent à Cornavin, gare principale de Genève. Vous pourrez ensuite prendre le tram no15 (en direction de Nations) pour arriver au Palais des Nations.

44. Des taxis sont disponibles à l'extérieur du hall d'arrivée de l'aéroport de Genève. Le prix du taxi pour se rendre au Palais des Nations est d'environ 30 francs suisses.

## **Sécurité**

45. Il est rappelé aux délégués de porter en permanence leur badge d'identification de l'ONUG. De plus amples informations sur les mesures de sécurité seront fournies en temps opportun.

## **Centre d'accueil de la Genève internationale**

46. Veuillez consulter le site du [Centre d'accueil de la Genève internationale](#) pour des informations pratiques, notamment sur le transport et la vie à Genève, ainsi que le [guide pratique du délégué](#).